



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SOULIGNE-SOUS-BALLON**

Date de convocation :
31 octobre 2024

Date d'affichage :
31 octobre 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le six novembre, à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David CHOLLET.

Etaient présents : Mmes GRATEDOUX Chantal, GOURMEL Aurélie, MILITON Audrey, MORTIER Nathalie, MM. CHOLLET David, GUELFF Cyrille, LAUNAY Vincent, LETAY Francis, POMMIER Olivier, TORTEVOIS Fabien et TOUZARD Michel.

Absents excusés : Madame POIRIER Véronique qui donne pouvoir à Madame MORTIER Nathalie, Madame RENAULT Christelle qui donne pouvoir à Madame GRATEDOUX Chantal ; Madame CABARET Nelly.

Absent : Monsieur GUITTET Fabien.

Secrétaire de séance : Monsieur LETAY Francis.

DELIBERATION N°2024-11-03 : OBJET : URBANISME : PROJET DE REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG : DESIGNATION DU BUREAU D'ETUDE POUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a profité du label Villages d'avenir pour ce projet.

Il communique le calendrier relatif à ce projet :

- *Lancement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage : 11 juillet 2024
- *Date limite de remise des offres : 13 septembre 2024
- *Audition bureaux études : 16 octobre 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une prévision budgétaire de 50 000€ TTC avait été inscrite au budget 2024 pour permettre un démarrage d'étude, en attendant d'avoir des chiffrages plus précis.

La Commission des marchés en procédure adaptée propose au Conseil municipal de retenir l'offre de groupement conjoint du bureau d'études AUDDICÉ Val de Loire, pour un montant de 54 020€ HT, soit 64 824,00€ TTC pour la tranche ferme et de 57 520,00€ HT, soit 69 024,00€ TTC pour les tranches ferme et conditionnelle, relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation urbaine et d'activités au niveau du centre bourg.

Monsieur le Maire poursuit en précisant que le bureau d'études AUDDICÉ Val de Loire s'est groupé avec des co-traitants pour répondre aux besoins définis, à savoir :

*Commun Accord, chargé de la communication et du lien avec la population.

*Emprixia, chargé de la stratégie commerciale

*Soderef, chargé de la partie voirie.

Monsieur le Maire dit que la Commune doit ajouter un relevé topographique de la voirie et du bâtementaire du périmètre prévu à l'étude pour permettre aux bureaux d'études de travailler.

Monsieur le Maire projette et présente ensuite au Conseil municipal le plan de financement relatif à cette étude. Les dépenses s'élèvent à 59 520,00€ HT (honoraires AMO et estimation relevés topographiques), soit 71 424,00€ TTC. Une aide départementale en ingénierie peut être sollicitée pour 25 000€ pour financer cette étude. La Commune pourra récupérer 11 716,39€ de TVA. Il lui resterait à sa charge 34 707,61€.

Vu que la Commune de SOULIGNÉ-SOUS-BALLON a été retenue en 2024 pour bénéficiaire de la labellisation Village d'avenir,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération n° 2024-06-03 en date du 11 juin 2024 relative à la consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de requalification et recentralisation du bourg,

Vu la proposition de la commission des marchés en procédure adaptée, en date du 16 octobre 2024, suite aux auditions,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-de valider la procédure de marché adapté relatif à la consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation urbaine et d'activités au niveau du centre bourg.

-de suivre la proposition faite par la commission des marchés en procédure adaptée, à savoir retenir l'offre présentée par le bureau d'études AUDDICÉ Val de Loire pour un montant total de 57 520,00€ HT, soit 69 024,00€ TTC pour les tranches ferme et conditionnelle.

-de s'engager à inscrire les crédits budgétaires suffisants en dépenses d'investissement à l'opération 00130 de la section d'investissement.

-de valider le plan de financement présenté précédemment et rappelé ci-dessous pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation urbaine et d'activités au

niveau du centre bourg :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
AMO tranche ferme	54 020,00 €	Aide départementale étude ingénierie	25 000,00 €
AMO tranche conditionnelle	3 500,00 €	Autofinancement	34 520,00 €
Relevé topographique	2 000,00 €		
TOTAL HT	59 520,00 €	TOTAL HT	59 520,00 €

-de confirmer que cette étude d'investissement est bien inscrite au budget communal 2024 en section d'investissement à l'opération 130.

-dire s'il valide ou non le plan de financement présenté pour la programmation urbaine et d'activités au niveau du centre bourg.

-confirmer que cette étude d'investissement est bien inscrite au budget communal 2024 en section d'investissement à l'opération 130.

-de mandater Monsieur le Maire à passer et à signer tous les actes relatifs à ces décisions ou en découlant.

Adopté à l'unanimité des votants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État, ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de SOULIGNÉ-SOUS-BALLON. Cette dernière dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence gardé durant deux mois vaut décision implicite de rejet. Cette dernière ou la décision expresse pourra être déférée au Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois.

Pour extrait certifié conforme.

Le 18 novembre 2024.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



 David CHOLLET


 Francis LETAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203405-20241106-2024-11-03B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Publication : 22/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

